

PROCÈS-VERBAL – séance 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis GOSSELIN, Maire.

Etaient présents : Régis GOSSELIN, Nathalie BAILLIEUL, Hubert LEDUEY, Amandine GALLIOU, Carole MELOCCO, Didier BARDIN, Christèle HIS, Jérôme DUVAL, Fabienne MIEG, Yves HEBERT, Priscille HILAIRE.

Monsieur Didier BARDIN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion en date du 23 janvier 2026 et du 26 février 2026 est adopté à sept voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mesdames Amandine GALLIOU, Fabienne MIEG, Carole MELOCCO et Monsieur Jérôme DUVAL).

20260321-01 ELECTION DU MAIRE (DELIB 20260321-1)

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Priscille HILAIRE, plus âgée des membres présents du conseil municipal (L.2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Didier BARDIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Election du maire

Vu l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il est procédé à l'élection du maire.

Candidat déclaré : Régis GOSSELIN

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur Régis GOSSELIN a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

20260321-02 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (DELIB 20260321-2)

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire en date de ce jour établi dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux suite aux opérations électorales du 15 mars 2026,

Considérant que l'effectif légal du Conseil municipal de LIMPVILLE étant de onze, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser trois,

Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026

Considérant la proposition de Monsieur Le Maire de créer deux postes d'Adjoints au Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer deux postes d'adjoints au Maire,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces deux adjoints au Maire.

20260321-03 ELECTION DES ADJOINTS (DELIB 20260321-3)

Sous la présidence de Monsieur GOSSELIN Régis, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée ; liste conduite par Monsieur Hubert LEDUEY.

Le Maire procède à l'élection des adjoints au maire et demande à chaque conseiller municipal de prendre part au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur Hubert LEDUEY et Madame Nathalie BAILLIEUL ont été élus adjoints.

20260321-04 INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DES MANDATS LOCAUX (DELIB 20260321-4)

Les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du maire et des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi et dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale se compose de l'indemnité maximale du maire plus les indemnités maximales des adjoints en exercice.

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit à 28.1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IBT 1027), mais que Monsieur Le Maire a exprimé sa volonté de bénéficier d'un taux inférieur.

Considérant que pour la commune de 405 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IBT 1027).

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que le montant de l'indemnité du maire, des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :
- Le Maire : 25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Adjoints : 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- **DECIDE** que les indemnités de fonction seront versées à compter du 21 mars 2026.

**RECAPITULATIF de l'ENSEMBLE des INDEMNITES
MENSUELLES ALLOUEES**
(date de référence : barème en vigueur au 09 février 2026)

Détermination du montant maximum de l'enveloppe :

- Maire, 28.10 % soit : 1 155.06 €
 - Deux adjoints, 10.89 % : 895.28 € (447.64 + 447.64)
- Soit un montant maximum de 2 050.34 €

NOM / FONCTION	Taux	Montant brut au 09/02/2026
Régis GOSSELIN, Maire	25 %	1027.63 €
Hubert LEDUEY, 1 ^{er} Adjoint	10 %	411.05 €
Nathalie BAILLIEUL, 2 ^{ème} Adjoint	10 %	411.05 €
Soit un total mensuel de		1 849.73 €

20260321-05 LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur Le Maire distribue aux élus la Charte de l'élu local et en fait lecture.

20260321-06 COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (DELIB 20260321-5)

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée la nécessité de créer des commissions municipales afin d'étudier les dossiers qui sont susceptibles d'être présentés en séance de Conseil.

Ainsi, il propose la création de sept commissions :

- une commission travaux - urbanisme,
- une commission cimetière
- une commission des finances (finances, budget),
- une commission du personnel,
- une commission fêtes – cérémonies
- une commission de contrôle (élection)
- une commission sécurité – DECI – Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de la création d'une commission travaux-urbanisme, d'une commission cimetière, d'une commission finances, d'une commission du personnel, d'une commission fêtes-cérémonies et Plan de Sauvegarde, d'une commission de contrôle et d'une commission sécurité-DECI.

DIT que ces commissions sont composées comme suit, et présidées par le Maire ou l'un des Adjoints :

COMMISSION TRAVAUX-URBANISME

- | | | |
|------------------|----------------------|--------------------|
| - Hubert LEDUEY | - Yves HEBERT | - Amandine GALLIOU |
| - Régis GOSSELIN | - Christèle HIS | - Fabienne MIEG |
| - Didier BARDIN | - Nathalie BAILLIEUL | |

COMMISSION CIMETIERE

- Régis GOSELIN
- Nathalie BAILLIEUL
- Yves HEBERT
- Priscille HILAIRE
- Jérôme DUVAL

COMMISSION FINANCES

- Régis GOSELIN
- Nathalie BAILLIEUL
- Didier BARDIN
- Christèle HIS
- Fabienne MIEG
- Priscille HILAIRE

COMMISSION DU PERSONNEL

- Régis GOSELIN
- Nathalie BAILLIEUL
- Carole MELOCCO
- Hubert LEDUEY
- Amandine GALLIOU
- Fabienne MIEG

COMMISSION FETES-CEREMONIES

- Nathalie BAILLIEUL
- Carole MELOCCO
- Priscille HILAIRE
- Christèle HIS
- Fabienne MIEG

COMMISSION DE CONTROLE (ELECTION)

- Yves HEBERT, membre titulaire
- Carole MELOCCO, membre suppléant
- Estelle LELONG-ROUSSELIN, déléguée titulaire du TGI
- Fabienne LEDUEY, déléguée suppléante du TGI
- Martine COURSEAU, déléguée titulaire de l'Administration
- Isabelle GOSELIN, déléguée suppléante de l'Administration

COMMISSION SECURITE – DECI – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

- Régis GOSELIN
- Hubert LEDUEY
- Nathalie BAILLIEUL
- Fabienne MIEG

CORRESPONDANT DEFENSE

- Fabienne MIEG

CORRESPONDANT INCENDIE

- Nathalie BAILLIEUL

20260321-07 COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (DELIB 20260321-6)

A la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appels d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commune compte moins de 3500 habitants,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants issus du conseil municipal,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré désigne :

- Hubert LEDUEY, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres,
- Didier BARDIN, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres,
- Nathalie BAILLIEUL, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres,
- Yves HEBERT, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres,
- Fabienne MIEG, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres,
- Amandine GALLIOU, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

20260321-08 ELECTION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS EPCI (DELIB 20260321-7)

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée la nécessité de procéder à l'élection des délégués qui seront amenés à siéger au sein des différents établissements publics de coopération intercommunale.

SYNDICAT DE VOIRIE VALMONT SUD

- Hubert LEDUEY, délégué titulaire
- Didier BARDIN, délégué titulaire

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU RPI ATOUTS VENTS

- Régis GOSSELIN, délégué titulaire
- Amandine GALLIOU, déléguée titulaire
- Fabienne MIEG, déléguée suppléante
- Nathalie BAILLIEUL, déléguée suppléante

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE (SDE 76)

- Hubert LEDUEY, délégué titulaire
- Régis GOSSELIN, délégué suppléant

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA GANZEVILLE ET DE LA VALMONT (SMBV)

- Didier BARDIN, délégué titulaire
- Jérôme DUVAL, délégué suppléant

SYNDICAT MIXTE D'ADDITION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE VALMONT (SMAEPA)

- Régis GOSSELIN, délégué titulaire
- Carole MELOCCO, déléguée suppléante
- Fabienne MIEG, déléguée titulaire
- Didier BARDIN, délégué suppléant

20260321-09 DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMERIQUE DES COMMUNES (ADICO) (DELIB 20260321-8)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Nathalie BAILLIEUL, en qualité de déléguée titulaire ;
- Carole MELOCCO, en qualité de déléguée suppléante.


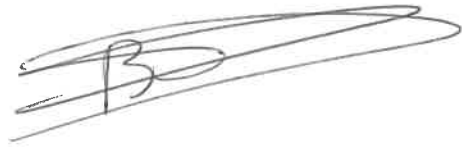
20260321-10 PROCHAINE DATE DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

- Commission finances : mardi 07 avril 2026 18h30
- Conseil Municipal : vendredi 17 avril 2026 18h30

20260321-11 QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 11h30

<p>Le Maire, Régis GOSSELIN</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Didier BARDIN</p> 
--	---